



AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT LE DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

AVIS PUBLIC est donné que, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), l'assistante trésorière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures déposera le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur dressés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 16 mai 2023, à compter de 18h30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 3 mai 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca